



RÈGLEMENT NUMÉRO 335-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 335 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

- =====
- ATTENDU QUE** le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 335 de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est entré en vigueur le 19 juin 2014;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure sont celles des règlements de zonage et de lotissement;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter certains ajustements concernant les constructions éligibles à une dérogation lors du non-respect des distances séparatrices;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué comme suit :

- ARTICLE 1 :** Le 7^e paragraphe du deuxième alinéa de l'article 3.0 est modifié de la manière suivante :
- 13.2 « Gestion des odeurs inhérentes aux activités agricoles » du règlement de zonage, sauf pour les articles 13.2.4 « Règle relative à la gestion des odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles » et 13.2.7 « Normes de localisation pour un bâtiment d'élevage ou une cour d'exercice exposé aux vents dominants d'été ».
- ARTICLE 2 :** L'article 5.2 est modifié de la manière suivante :
- « Le requérant doit, avant l'étude de sa demande, déposer la somme de cinq cents dollars (500\$) à titre de frais pour l'étude de sa demande et pour couvrir le montant relatif aux frais de publication de l'avis public prévu à l'article 5.5. Ce montant est non remboursable. »
- ARTICLE 3 :** Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage numéro 335 qu'il modifie.
- ARTICLE 4 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 14 juillet 2020
Adoption du projet de règlement : 14 juillet 2020
Consultation publique écrite : 23 juillet – 7 août 2020
Adoption du règlement : 11 août 2020
Entrée en vigueur du règlement : 11 septembre 2020